

SESSIONI URDINARIA DI 22 DI NUVEMBRE DI U 2023

N° 2023 / M3 /069

QUISTIONI URALI DIPUSITATA DA MARINE BONAVIDA À nomu di u gruppu « AVVENE GHJUSTU E RESILIENTE »

Oghjettu : *Plan Déchets : les associations attendent des réponses.*

Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse, Monsieur le Président de l'Office de l'Environnement,

Le 23 Octobre 2023 a été mis à enquête publique le Plan Territorial de Prévention et de Gestion des Déchets (PTPGD). Ce Plan fait le choix de la filière Combustible Solide de Récupération (CSR), que vous aviez pourtant écartée dans un rapport de 2018 puis dans une délibération de 2021. Avec les CSR, c'est le retour de l'incinération, contre laquelle se battaient pourtant les nationalistes dans les années 2000. Ce plan signe aussi la mise en place d'une gestion privée des déchets, contrairement à vos engagements.

Les CSR seraient produits à partir des déchets d'ordures ménagères résiduelles. Or, la production d'OMR stagne depuis des années à 400 kg par habitant. C'est le double par habitant que sur le continent. Tandis que nos taux de tri demeurent très bas, avec le risque de ne pas atteindre les objectifs légaux. Pour citer le député européen François Alfonsi : « *cela signe un échec des politiques de gestion des déchets* ». Des solutions existent pourtant et avaient notamment été présentées par l'Assemblée de Corse dans le plan d'action de mai 2016.

De plus, le choix de la filière CSR consommera l'essentiel des fonds publics dédiés aux déchets : 45 millions d'euros par site pour fabriquer des CSR, 119 M pour chaque chaufferie destinée aux CSR issus de déchets d'activités économiques et du BTP, 50 M pour une chaufferie à CSR produits à partir de déchets ménagers et assimilés... Ces montants ne sont pas expliqués par le Plan. Ce gouffre financier aura un impact certain sur les taxes et prélèvements déjà élevés payés par les Corses.

C'est contradictoire de vouloir mener des politiques ambitieuses de réduction et prévention, tout en allouant autant d'argent à des usines de traitements industriels.

Si nos taux de tri n'augmentent pas, et que les taux d'OMR sont toujours aussi élevés, ce sont autant de tonnages d'OMR qui finiront en CSR et qui seront dans quelques années brûlés dans des chaudières, un joli mot pour masquer les dangers de l'incinération. L'impact environnemental et sanitaire de ce mode de traitement polluant n'est en effet que vaguement abordé par le Plan. Rien n'est prévu par exemple pour les résidus nocifs résultant de l'incinération, ce qui est contraire aux principes légaux d'autosuffisance et de proximité qui imposent de prévoir un réseau intégré et adéquat d'installations d'élimination des déchets ultimes à proximité de leur lieu de production. Les mâchefers (imbrûlés, incombustibles, cendres) et les résidus d'épuration des fumées (REFIOM) constituent pourtant de 23 à 28% du tonnage entrant à l'incinération ! Ces derniers, classés "dangereux", nécessitent des infrastructures onéreuses que le Plan ne prévoit pas.

La coordination « Corsica Pulita », réunissant 15 associations de défense de l'environnement et de la santé, ainsi que des collectifs anti-mafia, demande le retrait de ce plan, en précisant les motifs de leurs critiques sur leur site et dans la lettre ouverte qui vous est adressée. Plus de deux cent cinquante personnes ont déjà formulé des observations négatives à l'enquête publique et demandent le retrait de ce plan.

Que répondez-vous à ces analyses ?

Arringrazià vi assai.